

RECHERCHE D'UNE DECLARATION DE SUCCESSION

Comment répondre à la question suivante :

Une déclaration de succession a-t-elle été souscrite au décès de Madame ou de Monsieur X ?

- On connaît le domicile de la personne décédée :
voir en premier lieu le bureau de l'enregistrement dont dépend cette commune.
- On ne connaît pas le domicile de la personne décédée :
partir de la commune du lieu de décès et faire la recherche dans les tables du bureau dont elle dépend.

Si la personne décède dans une commune qui dépend d'un bureau de l'enregistrement différent de celui de son domicile, l'administration de l'enregistrement par un système de **renvois** (formulaire) informe le bureau dont dépend le domicile du décès de la personne. La personne décédée est donc inscrite sur deux tables alphabétiques de successions et absences, celle du bureau du décès et celle de son domicile.

ATTENTION !

On ne cherche pas directement dans les registres des déclarations des mutations par décès. On passe automatiquement par la table alphabétique des successions et des absences.

En effet, il est possible qu'aucune déclaration n'ait été souscrite au décès d'une personne. Seule la table des successions et absences du lieu de décès nous donne directement cette information ou nous renvoie vers un autre bureau si la personne est décédée dans le ressort d'un bureau différent de celui de la localisation principale des biens de la personne, en principe le lieu du domicile. On procède donc la recherche de la manière suivante :

- 1° **rechercher dans la table des successions et absences** la date de la déclaration et éventuellement son numéro (voir page de droite dans la colonne « date des déclarations des successions, dons et legs »)
- 2° **rechercher dans les registres de formalité** (registres des déclarations des mutations par décès) la déclaration elle-même à la date trouvée dans la table. Dans les classeurs, à partir du 1^{er} août 1898, les formules sont parfois classées dans l'ordre chronologique décroissant.

CAS PRATIQUE

Une déclaration de succession a-t-elle été souscrite au décès de ...?

FADAT Julie Célestine née le 11 août 1854 à Arrigas
Fille légitime de **Pierre FADAT** et de **Marie Philippine JEAN**
décédée le 1^{er} janvier 1944 à Aumessas.

Procédure

Très important : se poser les bonnes questions

Question 1 Quel est le lieu de décès de la personne ?

Réponse : **Aumessas (canton d'Alzon)**

Question 2 En quelle année la personne est-elle décédée ?

Réponse : **1944**

Question 3 De quel bureau de l'enregistrement dépend la commune du lieu de décès à la date du décès de la personne ?

Réponse : **Bureau du Vigan**

En effet, le bureau d'Alzon est supprimé en 1908 et est rattaché au bureau du Vigan.

On ne cherche pas directement dans les registres des déclarations des mutations par décès. En effet, il est possible qu'aucune déclaration n'ait été souscrite. Seule la table des successions et absences du lieu de décès nous donne directement cette information ou nous renvoie vers un autre bureau de l'enregistrement.

On cherche donc dans les inventaires : la **table des successions et absences** du bureau de l'enregistrement du Vigan pour l'année 1944.

Réponse : Cote **1199 W 159** (période de 1938 à 1944)